



4^{EME} CONFERENCE SUR LES ACTIFS IMMATERIELS TERRITORIAUX

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : IMPACTS ET ARTICULATIONS DANS LES TERRITOIRES

Conférence du 3 avril 2018
(9h-12h30)

CDC, Espace mezzanine à Austerlitz 3

17 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

La question du transfert de la connaissance – et de la technologie associée, est au cœur des préoccupations des décideurs publics, mais également privés, en raison notamment du caractère désormais en grande partie écosystémique de l'innovation. D'où l'intérêt porté aux organisations intermédiaires de transfert, à leur modèle économique et à leurs impacts. Cette question a fait l'objet de nombreux travaux, notamment dans le cadre du programme TIP de l'OCDE¹. Des organisations de transfert de technologie (OTT) ont été créées. Elles sont par ailleurs représentées au sein d'associations nationales et internationales, notamment au plan européen (ASTP-PROTON). Les capacités de ces organisations à piloter avec succès des projets d'innovation déterminent in fine leur reconnaissance par l'ensemble de leurs écosystèmes d'innovation : elles peuvent être considérées soit comme des «goulets d'étranglement» d'idées et de ressources, soit au contraire comme de véritables «facilitateurs»/accélérateurs de processus d'innovation².

Dans ce contexte, la question du design des modèles organisationnels des intermédiaires de transfert et de l'évaluation de leur impact se pose. Il s'agit ici de deux questions intimement liées : la production de l'impact attendu est intimement liée à celle du design organisationnel et de la gouvernance associée. Or ce processus d'intermédiation est à considérer avec précaution, en décomposant ses briques opérationnelles, et en séparant ce qui est de l'ordre du générique- facilitant la comparaison- de ce qui est de l'ordre du singulier, mais également en tenant compte du caractère spécifique de l'objet du transfert : la connaissance scientifique. C'est aussi en considérant ces éléments que les indicateurs d'impact sont à considérer, en intégrant sa temporalité mais également en considérant l'impact dans ses effets systémiques, notamment au plan territorial. C'est d'ailleurs l'un des principaux messages du rapport de Susanne Berger, du MIT, à propos de la place du transfert stricto sensu dans les grandes universités³. A cet égard les travaux académiques se sont intéressés aux différentes facettes des activités des OTT, en les assimilant à des *brokers*⁴ des *matchmakers*⁵ ou à des *boundary spanners*⁶ ; l'intermédiation apparaissant ici comme recouvrant des activités beaucoup plus large que la « simple » aide à la rencontre entre demande et offre de technologie.

L'importance de l'ancrage territorial

Les OTT existent afin de faciliter le transfert de technologie université-industrie, en particulier dans une perspective de développement territorial. L'ancrage territorial est ici important dans ses multiples dimensions : l'accompagnement du développement d'un cluster par exemple, le renforcement des capacités d'innovation territoriale, le développement de l'attractivité d'un territoire de référence. La question de l'ancrage territorial est donc à discuter dans ses multiples dimensions, par-delà la considération des seuls éléments d'outputs traditionnellement considérés par l'analyse. Ceci appelle donc à une approche renouvelée de la question de l'impact des OTT, via notamment une modélisation appropriée et la considération de facteurs de contingence territoriale. La conférence vise en particulier à discuter de ce point, à travers des regards croisés de chercheurs, de décideurs publics et privés, et en tenant compte des acquis des expériences tant en France qu'au plan européen.

¹ <http://www.oecd.org/sti/inno/working-group-on-innovation-and-technology-policy.htm>

² Litan et al 2008 dans Weckowska 2015, Siegel et al 2004

³ Reforms in the French Industrial System, rapport au Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Janvier 2016

⁴ Roxas, Piroli and Sorrentino, 2011

⁵ Holzmann et al 2014

⁶ Huyghe et al., 2014

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

Cette 4^{ème} conférence a quatre objectifs:

1. *Procéder à un premier état de l'art de la question du transfert de technologie;*
2. *Discuter des modalités de pilotage des organismes de transfert, au regard de leur modèle économique et des pratiques génériques déployées ;*
3. *Discuter de l'intérêt d'un modèle de maturité générique et de son potentiel déploiement, notamment dans une perspective d'apprentissage inter-organisationnel, y compris en considérant un regard international;*
4. *Discuter de la dimension territoriale de l'enracinement des organismes de transfert, de ses leviers et des possibles barrières associées.*

Les acteurs institutionnels, les dirigeants des organismes de transfert, les responsables de leurs écosystèmes, les chercheurs et les experts sont invités à échanger sur ce thème d'une grande importance pour la compétitivité des entreprises françaises et le développement de leurs capacités d'innovation.

La conférence sera organisée autour d'une série de thèmes et de pratiques. Elle privilégiera ces dernières par rapport à la dimension purement analytique.

Inscription : <https://soco.jm.u-psud.fr/colloque/14>

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : IMPACTS ET ARTICULATIONS DANS LES TERRITOIRES

8h30	Accueil-Café
9h00	Ouverture de la conférence : Olivier Sichel , Directeur général adjoint de la CDC, <i>sous réserve de confirmation</i>
9h15-10h30	Session 1- Transfert de connaissance : les approches possibles à travers un prisme international <u>Modération par Ahmed Bounfour</u> • Introduction par Ahmed Bounfour « Le transfert de connaissance : un ensemble de pratiques, un modèle holistique », Chaire européenne de l'immatériel, Université Paris-Sud • « Transfert de connaissance et impact : les travaux du programme Innovation and Technology Policy (TIP) de l'OCDE », Caroline Paunov, Senior Economiste, OCDE • « Le transfert en tant que pratique : une perspective européenne » : Marta Catarino, Tec Minho, Portugal, Présidente sortante du réseau ASTP-Proton • « Transfert et Information scientifique », Patrick Furrer, Co-Responsable de la Coordination, Programme « Information Scientifique », Swissuniversities Echanges avec la salle
Pause-café (15min)	
10h45-12h15	Session 2: Le déploiement du transfert sur le territoire <u>Modération par Philippe Rossinot et Franck Charron</u> • Introduction : « Comment et avec quels acteurs développer le transfert dans un écosystème », John Scanlan, Directeur, Maynooth University Commercialisation Office, Maynooth University, Irlande • <u>Table ronde 1</u> : « l'exemple de Saclay, un écosystème en formation : le positionnement d'un office de transfert comme outil de développement économique », Xavier Apolinarski, Président, SATT Paris-Saclay et Marie-Hélène Granier-Fauquert, Directrice générale-adjointe de la Région Ile-de-France • Le transfert de technologie et le renouveau territorial : l'exemple de la Wallonie, Olivier Vande Vyver, Directeur Opérationnel de LIEU • <u>Table ronde 2</u> : « point de vue croisés : de la startup à l'ETI, au grand groupe industriel, le transfert comme atout de compétitivité ? », -Start-up : « Projet de transfert de technologie : projet NASOFLORE porté par Martin ROTTMAN, Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, Hôpital Raymond Poincaré* • PME : Sherpa Ingénierie : Atilla YAZMAN, Directeur Général* • Grand Groupe : SERVIER : Georges DA VIOLANTE, Pharm.D, Ph.D
12h15-12h30	Conclusion : Géraldine LACROIX , Directrice du département économique et cohésion sociale

*A confirmer



www.chairedelimmateriel.u-psud.fr